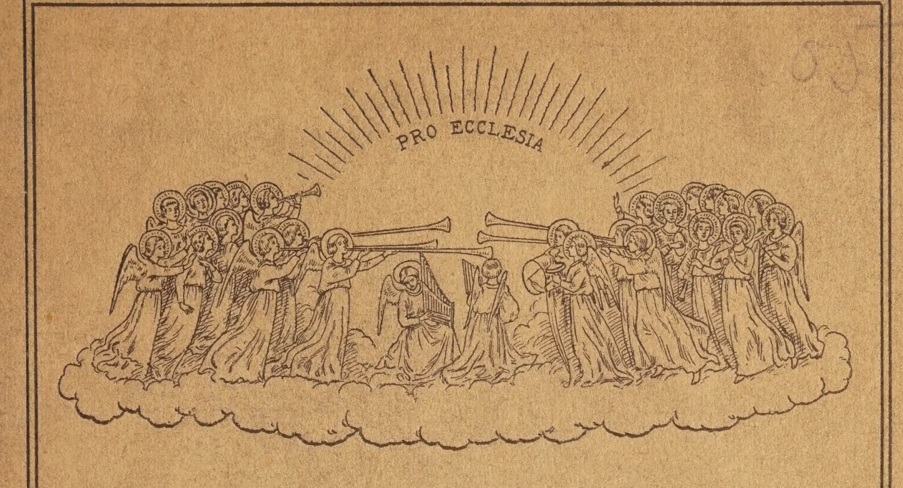


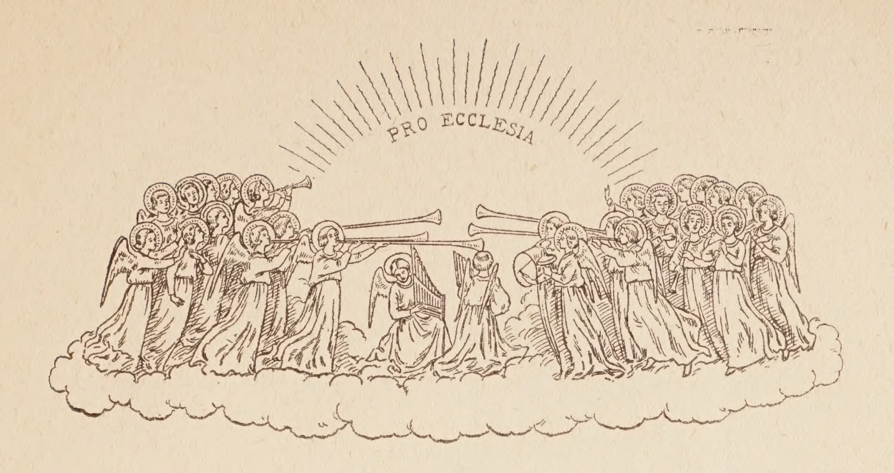
Schola Cantorum

— DE —

Montréal

Compte-rendu de l'inauguration,
15 septembre 1915

IMPRIMÉ AU "DEVOIR."
43, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL.



Schola Cantorum

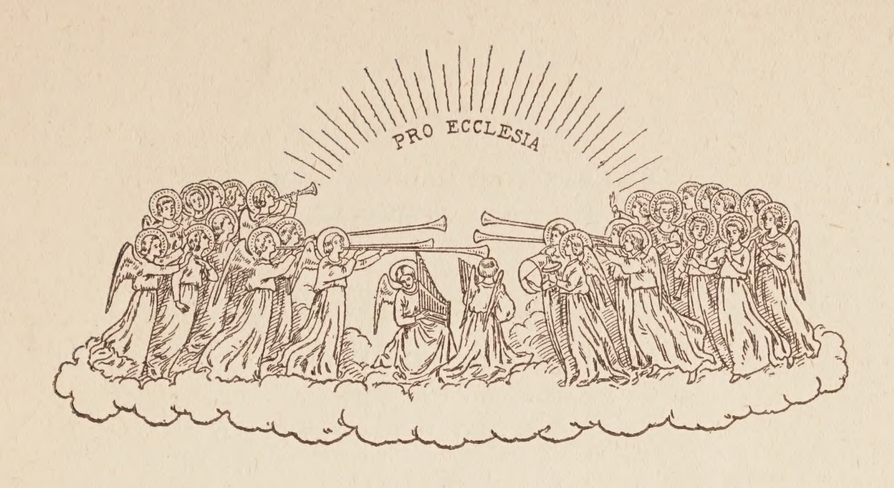
— DE —

Montréal

Compte-rendu de l'inauguration,
15 septembre 1915

IMPRIMÉ AU "DEVOIR"
43, RUE SAINT-VINCENT, MONTREAL.





A MONSIEUR J.-N. CHARBONNEAU

ET A SES COLLABORATEURS.

Ah! c'est une oeuvre *que vous nous donnez là!*

Votre Schola Cantorum n'est point d'une constitution banale; ne dépassez-vous point le niveau de tout foyer musical, par le fait que vous créez un conservatoire de musique religieuse?

Pour vous comprendre, il faut, me semble-t-il, étudier la fine gravure dont vous ornez ces pages. Comme ces anges gracieux vous êtes groupés, puisque vous êtes une école. Et c'est bien une musique céleste que vous faites entendre, avec cette divine mélodie grégorienne, et avec la polyphonie et l'orgue classiques. Enfin, chez vous aussi tout converge vers un but, vers un idéal qu'au lieu de répudier, la religion et l'art ne peuvent qu'admirer, à savoir: l'honneur de l'Epouse du Christ, la sainte Eglise catholique. C'est parfait.

Le Pape saint Grégoire, durant qu'il instruisait ses jeunes élèves, tenait en main le bâton. Et comme le recommande l'Ecriture, il en châtiait paternellement les indociles. Aujourd'hui encore, ils sont tant qui mériteraient d'être fouettés pour leur ténacité dans l'ignorance et la "mauvaise tête"! Vous, Messieurs, gens de foi et d'art, vous n'avez pas attendu les rigueurs pontificales pour vous mettre à l'oeuvre. Soyez-en loués!

Vous déposez sur la tombe fraîche de ce nouveau Grégoire que fut Pie X, une trop belle couronne, pour que sa main ne se lève pas sur vous dans un geste de bénédiction.

HUCBALD.

PRESIDENT D'HONNEUR.

SA GRANDEUR MGR BRUCHESI,
Archevêque de Montréal.

VICE-PRESIDENTS D'HONNEUR.

SA GRANDEUR MGR FORBES,
Evêque de Joliette.

MONSEIGNEUR G.-M. LEPAILLEUR, P.D.

DIRECTEUR.

M. J.-N. CHARBONNEAU,

COLLABORATEURS

M. l'abbé A. LACASSE.
M. l'abbé L. BOUHIER, p.s.s.
M. l'abbé H. GARROUTEIGHT, p.s.s.
R. P. FONTAINE, S.J.
R. P. BERICOT, S.M.M.
M. Arthur LETONDAL.
M. Arthur LAURENDEAU.
M. Alfred LAMOUREUX.
M. J.-E. SAVARIA.
R. P.-H. LEFEBVRE, S.J., collaborateur correspondant.

MEMBRES ASSOCIÉS

T. R. P. Richard, provincial, S. M. M.
T. R. P. Foucher, provincial, C. S. V.
M. l'abbé J. Donat Chaumont, professeur au Séminaire de Ste-Thérèse.
M. l'abbé J. A. Papineau, curé de Ste-Catherine, Montréal.
M. l'abbé J. E. Coursol, curé de Ste-Anne des Plaines.
R. P. Regardin, S. M. M., curé de Ste-Hélène, Montréal.
R. P. Crevier, C. S. V., curé de St-Laurent.
M. l'abbé J. E. Chatillon, maître de chapelle à la cathédrale de Nicolet.
M. l'abbé J. G. Turcotte, maître de chapelle au Séminaire des Trois-Rivières.
T. R. F. Joseph-Emeric, provincial des Frères maristes.
M. le docteur Georges-Etienne Cartier.
M. Guy Vanier, avocat, secrétaire du Comité Central de l'A. C. J. C.
M. Edmond Archambault, marchand de musique.
Melle A. Jasmin, professeur de piano.
M. Wildy Prévost, maître de chapelle à Ste-Geneviève

LETTRES D'APPROBATION DE NOS SEIGNEURS LES ÉVÊQUES

Cette Ecole de musique d'église que l'on se propose de fonder à Montréal a mon entière approbation. Elle répond à un besoin. Elle apprendra à mieux observer les directions pontificales. J'en attends d'excellents résultats. La compétence et le zèle de son directeur me sont connus. Je recommande cette Ecole aux sympathies et aux encouragements de mon clergé.

† PAUL, Archevêque de Montréal.

27 Mars 1915.

Evêché de Joliette, 4 août 1915.

M. J. N. Charbonneau,

Directeur de la Schola Cantorum de Montréal.

Monsieur le Directeur,

A la suite de mon vénéré métropolitain, je suis heureux de saluer l'existence de la Schola Cantorum de Montréal, de lui donner toute mon approbation. Je lui souhaite prospérité et j'appelle sur elle, particulièrement sur son dévoué directeur et ses collaborateurs, les bénédictions de Dieu.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma respectueuse considération.

† GUILLAUME,

Evêque de Joliette.

Evêché de Mont-Laurier.

Mon Révérend Père,

Comme vous dites, c'est une oeuvre d'apostolat que vous faites en établissant la "Schola Cantorum" de Montréal. Le chant sacré n'est-il pas un moyen de mieux vivre la Vie liturgique et de participer plus intimement aux Saints Mystères? Aussi bien, je bénis cordialement votre Ecole et lui offre mes meilleurs voeux.

† FRANCOIS-XAVIER.
Evêque de Mont-Laurier.

Delegatio Apostolica, Ottawa, le 15 septembre 1915.

Au Rév. Père Joseph Béricot, S. M. M.,

Secrétaire de la ''Schola Cantorum'' de Montréal.

Mon Révérend Père,

C'est avec le plus grand plaisir que j'apprends, par votre lettre du 9 courant et par le programme qui l'accompagnait, la fondation de la ''Schola Cantorum'' de Montréal. Une école de musique d'église dans un centre si important ne peut que rendre des services très précieux à la pleine restauration du chant grégorien et à la cause de la musique liturgique dans nos églises. Votre profession solennelle d'obéissance au ''Code juridique de la musique sacrée'' du saint et regretté Pie X, et votre engagement à y rester fidèles, en conformité absolue avec les directions pontificales, sont la plus belle garantie de votre succès.

Bien volontiers donc, je joins mon approbation à celle que vous avez déjà reçue de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, et, en bénissant de tout coeur votre école, je fais des voeux pour qu'elle produise tout le bien que vous avez droit d'en attendre, et que son influence salutaire se fasse ressentir dans tout le pays.

Veuillez recevoir, mon Révérend Père, l'assurance de mon religieux dévouement en N.-S.

† P. F. STAGNI, O. S. M.,

Archev. d'Aquila,

Del. Apos.

Evêché de Saint-Hyacinthe, le 14 septembre 1915.

Rév. Père J. M. D. Béricot, S. M. M.

Secrétaire de la Schola Cantorum,

Mon Révérend Père,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 9 de ce mois, et le programme y inclus de la Schola Cantorum de Montréal.

Je connaissais déjà l'existence de votre Ecole. Le programme, que vous me soumettez, en manifeste l'esprit. C'est l'obéissance au Pape, la foi et l'amour de l'art, me dites-vous, qui ont groupé ensemble les fondateurs de cette oeuvre importante Et leur but est d'assurer, sous la direction de l'autorité épiscopale, le triomphe de la vraie musique d'église dans notre pays.

En présence d'une si catholique affirmation, je suis heureux de donner à votre Ecole mon entière approbation. Le zèle apostolique, qui anime ses membres, ne peut manquer de procurer l'honneur du culte divin, le bien de la sainte Eglise et la gloire de Dieu. D'avance je bénis cet apostolat, et je souhaite que mon diocèse puisse en recueillir les fruits bienfaisants.

Agréez, Mon Révérend Père, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur.

† A. X. Evêque de Saint-Hyacinthe.

Archevêché de Québec, le 14 septembre 1915.

Bien cher Monsieur,

Je viens de prendre connaissance de votre lettre de ces jours derniers. La fondation d'une école de musique d'église est une belle, une excellente oeuvre, d'autant plus digne d'éloges que vous la voulez faire absolument en conformité avec les directions pontificales: elle a droit aux encouragements de tout bon catholique. Les distingués personnages qui en sont les colloborateurs et promoteurs lui sont un gage de succès. Avec eux je prie Dieu de répandre ses plus précieuses bénédictions sur les travaux de votre école qui contribuera, sans aucun doute, à rehausser l'éclat de nos cérémonies religieuses, à nourrir la piété des fidèles et à faire aimer la sainte Eglise.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en N. S.

† L. N. Card. BEGIN, arch. de Québec.

Archevêché de Québec, 13 septembre 1915.

Au Révérend Père J. Béricot, S. M. M.,
Sec. Schola Cantorum de Montréal.

Mon Révérend Père,

Je n'ai aucune compétence pour juger votre programme. Mais l'intérêt que je porte à votre belle entreprise, le désir que j'ai de favoriser de tout mon pouvoir la mise en oeuvre des directions pontificales, la confiance que je sais pouvoir mettre dans les musiciens de goût, de savoir et de bonne volonté qui ont fondé votre "Ecole de Musique d'Eglise", tout cela suffit à incliner toutes mes bienveillances de votre côté, et à vous assurer tous les encouragements et tous les appuis que je serai capable de vous donner.

Jusqu'à présent, il n'y a guère eu que des efforts isolés pour promouvoir la musique sacrée chez nous, pour la faire sortir de l'insignifiance où elle s'est bornée, pour l'adapter aux règles liturgiques, aux volontés de l'Eglise et aux simples exigences du sens commun. Voici une organisation sérieuse, qui va grouper les efforts et donner au mouvement un ensemble, un élan, une orientation, une puissance et une sécurité fort désirables. Nous allons peut-être voir luire le jour où nos musiciens religieux, songeant à faire entre eux un accord parfait, s'appliqueront sérieusement à se mettre d'accord avec l'Eglise!

Je loue, de toutes mes forces, les entreprises qui préparent ce beau jour et ce merveilleux accord, et j'appelle toutes les bénédictions du Ciel sur la Schola Cantorum de Montréal, dont les ambitions tendent à de tels résultats. Je souhaite à ces harmonieux efforts les concours et les appuis qui en asssureront le succès.

Votre dévoué en N. S.

† P. E. ROY,
Archevêque de Séleucie.

Extrait d'une circulaire de Mgr. l'Evêque de Nicolet.

Au paragraphe XXVII de son ''Motu proprio'', Pie X ordonne ''qu'on s'occupe de soutenir et de développer de la façon la meilleure les écoles supérieures de musique sacrée, là où elles existent déjà, et de concourir à les fonder là où l'on n'en possède pas encore,'' afin de pourvoir à la formation ''des maîtres de chapelle, des organistes et des chantres, suivant les principes de l'art sacré.'' (Motu proprio.)

Il vient de se fonder à Montréal, l'une de ces écoles supérieures voulues par le Pape, et dont il est permis d'attendre d'excellents résultats. La ''Schola Cantorum'' de Montréal s'adresse aux personnes déjà faites à la technique musicale, et elle leur donne l'occasion de se perfectionner dans le chant grégorien, la polyphonie classique, dans l'harmonie et la composition, dans ''le jeu de l'orgue'' ou ''la direction des choeurs''.... Nous la recommandons, par conséquent, à nos organistes et à nos maîtres de chapelle, et Nous invitons messieurs les curés, les prêtres, les religieux et toutes les communautés, à garantir de leur bienveillance et de leur concours cette oeuvre de la ''Schola Cantorum'', qui ouvre ses portes à tous nos diocèses.

Les organistes et les maîtres de chapelle trouveront dans la personne de Monsieur Charbonneau, l'artiste bien connu de l'église Saint-Charles, de Montréal, un professeur aussi distingué que bienveillant.

† J. S. HERMANN.
Evêque de Nicolet.

Evêché des Trois-Rivières, 10 septembre 1915.

R. P. J. M. D. Béricot, S. M. M.,
Secrétaire de la Schola Cantorum de Montréal,

Mon Révérend Père,

Je vous suis reconnaissant de m'avoir envoyé le programme de votre belle Ecole de musique sacrée.

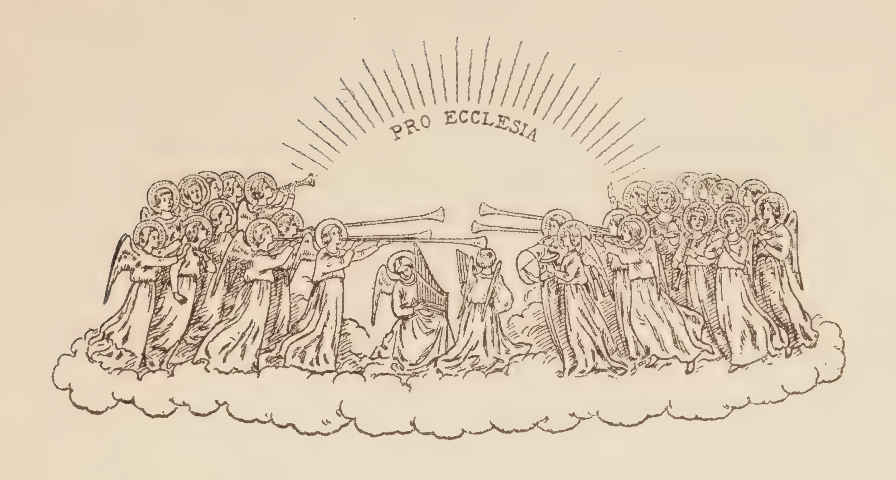
Cette question de la réforme du plain-chant et de la musique d'église est assurément d'une grande importance, et il ne fallait que le génie de Pie X pour en percevoir les conséquences.

Votre Schola travaille à cette réforme avec zèle et autorité: j'en bénis Dieu, et je la bénis elle-même dans ses travaux et ses efforts.

Puisse-t-elle avoir un plein succès, répandre dans tout notre pays, le goût et les notions exactes du chant grégorien et de la vraie musique

Agréez l'expression de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

† F. X. C., Evêque des Trois-Rivières.



INAUGURATION

DE LA

SCHOLA CANTORUM

DE MONTREAL

Messe solennelle à Notre-Dame de Lourdes,

Le 15 Septembre 1915

Sermon prononcé par S. G. Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

> "Implemini Spiritu Sancto, loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino.— Soyez remplis de l'Esprit Saint, parlez entre vous avec des psaumes, et des hymnes et des cantiques spirituels, chantez et psalmodiez du fond de vos coeurs pour le Seigneur."
>
> Ephes. ch. V, vv. 18, 19.

Mes Frères,

Nous éprouvons tous une pieuse joie d'assister à l'inauguration de l'Ecole de Musique Religieuse de Montréal, née du désir exprimé par le glorieux et saint pape Pie X, dans son instruction pontificale sur le chant sacré, école accueillie avec toutes les bénédictions de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, et appelée à porter, non seulement en cette ville et ce diocèse, mais encore bien au-delà, ses fruits de gloire pour Dieu et pour la Sainte Eglise.

Nous sommes venus avec empressement nous unir, dans une commune pensée de foi et de piété, en cette délicieuse chapelle de Notre-Dame de Lourdes, aux directeurs et aux élèves de cette **Schola**, qui offrent au Seigneur les prémices de leurs travaux, et ouvrent avec abandon et confiance leurs âmes aux effusions de l'Esprit-Saint.

Ce que j'aurai à vous dire sur la musique religieuse se rapporte à son origine, ses sources d'inspiration, son but et ses caractères.

I

Le berceau historique de la musique religieuse a été déposé par Dieu à l'ombre de la Synagogue, et la musique chrétienne commence avec le Christianisme.

Le Christ lui-même, durant la dernière cène, sanctifia l'usage liturgique du chant par des hymnes d'actions de grâces, (S. Math. XXVI, 30). Et non seulement les Apôtres unirent leurs voix aux cantiques du Seigneur, mais ils recommandèrent aux premières communautés de fidèles d'en faire autant (Ephes. V. 19; Coloss. III. 16). Par conséquent, l'introduction de la musique dans le culte chrétien n'a pas été l'oeuvre arbitraire de quelques hommes; Dieu lui-même nous ayant appris, pour ainsi dire directement par son Fils, indirectement par la nature, à recourir à la musique pour exprimer les sentiments les plus graves de notre coeur. Or la religion est certainement le sentiment le plus profond de l'âme humaine; la langue est souvent insuffisante pour exprimer la vivacité de la foi et l'ardeur de l'amour; la musique seule est capable de rendre ce sentiment d'une manière noble, digne et naturelle.

Il était donc de la nature des choses, que le Christianisme s'emparât de l'art musical, comme des autres arts, pour le sanctifier et en faire une des parties intégrantes de son culte.

Au ciel et sur la terre, tout ce qui est propre à produire une impression, inexprimable par la parole, entre, par ce côté, dans le domaine de la musique. La juridiction de cet art embrasse ainsi, dans leurs rapports harmonieux, la nature, l'homme et Dieu.

Mais le grand thème de la musique, c'est Dieu. Dieu est le tout de la nature; Dieu est le tout de l'homme; et par delà tous les êtres créés, Dieu s'élève dans sa douce et sévère majesté. La nature doit le célébrer, l'âme doit l'adorer.

La musique, interprète de la nature et de l'âme, doit donc porter à Dieu l'hommage du monde et des hommes ; elle doit payer à ce grand Etre, par ses efforts les plus sublimes, le tribut de la justice dû au Maître Souverain. L'adoration, la gratitude, la suave prière, le confiant repentir viennent implorer son appui. L'homme sait ce qu'il doit à Dieu, mais il ne sait comment le Lui offrir. Un esprit d'en haut, c'est Saint-Paul qui le dit (Rom. VIII, 26), le demande dans l'âme de l'homme, par des chants joyeux et d'inénarrables gémissements. La musique entend ces demandes, et les traduit en psaumes, en motets, en litanies, en hymnes.

Est-ce que l'iconographie se serait inspirée de l'Apôtre Saint Paul, lorsque voulant reproduire l'image de Saint-Grégoire, le père du chant de l'Eglise, elle nous présente l'Esprit - Saint, sous la forme d'un oiseau, reposant sur l'épaule du saint Pape, et chantant à son oreille de célestes cantiques?,

Telle est l'origine de la musique religieuse : la sainteté pour interprète des inspirations du ciel.

II

Mais l'homme, mes frères, abuse de tout. Les meilleures choses, lorsqu'il s'égare, sont celles qu'il voue aux plus vils usages.

La musique, cet art si relevé par sa nature et sa destination, a subi, elle aussi, des dégradations proportionnées à ses excellences.

Il y avait dans la nature des émanations de mollesse et d'énervement, la musique les a chantées. Il y avait dans l'homme des penchants misérables qui, par une pente insensible, conduisent à l'infamie : la musique les a chantés. Détournée à des emplois bas, la musique, comme un ange privé d'ailes, n'a pu s'élever vers Dieu. L'art le plus délicat est devenu l'aliment subtil des plus grossières passions.

Dès lors une séparation devenait nécessaire ; il devait s'élever une distinction inconciliable entre la musique religieuse et la musique profane, entre la musique pieuse et la musique indévote.

La muse mondaine peut chanter, si elle le trouve bon, les insignifiances et les lâchetés de la vie. La muse des mélodies chrétiennes ne doit plus désormais s'inspirer que de la nature

régénérée, des grâces qui la transforment, des événements et des institutions qui lui en appliquent le bénéfice.

Ce qu'il faut à l'art, ce sont d'imposantes situations, des scènes solennelles, de nobles physionomies, de grands sujets. Où la musique trouverait-elle ces données plus avantageusement que dans les trésors de la foi, les inspirations de la morale et les magnificences du culte catholique? Ces trois éléments sont les sources d'inspiration de nos saintes mélodies.

L'ensemble des dogmes, l'enchaînement profond des mystères, voilà le premier motif de la musique religieuse : Dieu, réalité infinie et source intarissable du vrai, du beau et du bien, le Verbe de Dieu, splendeur de la gloire du Père et figure de sa substance, l'Esprit-Saint, amour dans la Sainte-Trinité et lumière pour le monde, Jésus-Christ, c'est-à-dire le Verbe descendu jusqu'à l'humanité, et l'humanité relevée jusqu'au Verbe.

L'ensemble des préceptes religieux, des commandements et des conseils divins, en un mot, la morale chrétienne est un second motif de mélodie.

Et si le beau et le bien, splendeurs du vrai, se trouvent dans les dogmes et dans la morale, il faut convenir que leur manifestation plus sensible se trouve dans le culte. C'est dans le culte, dans les édifices, dans les prières, dans les solennités, dans les cérémonies de l'Eglise, qu'éclate ce beau biblique et évangélique, avant-goût du beau céleste, dont tous nos arts sont imprégnés.

La musique profane n'a que des thèmes étroits comme la terre, fugitifs comme le temps, frivoles ou méprisables comme les passions. Le génie du compositeur chrétien peut s'épanouir tout à son aise dans des cadres infinis, et faire jaillir de sa sensibilité tour à tour ébranlée par l'attendrissement, le transport ou la terreur, les plus hautes inspirations.

III

A la grandeur des sujets, la religion ajoute la grandeur du but. Par elle, l'art musical s'élève jusqu'à la dignité de l'apostolat ; puisqu'au lieu de se borner à charmer les imaginations ou à flatter les sens, il aspire à relever les consciences et à transfigurer les âmes.

A l'église, les chants qui s'éxécutent retentissent dans les profondeurs de votre âme. Ceux qui vous entourent partagent les

mêmes émotions. Artistes et fidèles sont là, comme une harpe vivante qui frémit sous un même contact.

La musique religieuse, c'est la nature et l'âme, la Bible et l'Evangile, Dieu, Jésus-Christ et l'Eglise, traduits en accents mélodiques, en accords d'harmonie. On peut la placer au nombre de ces choses saintes, voisines des Sacrements, appelés Sacramentaux, choses bénies, autorisées par l'Eglise, destinés à produire dans l'âme des dispositions qui préparent à la réception de la grâce.

On peut dire que les chantres de nos temples, par un grand privilège, accomplissent des fonctions que seuls les lecteurs, les seconds dans la série des quatre ordres mineurs, exercent de droit.

IV

Mais, mes frères, la musique religieuse, dont nous savons l'origine sainte et le but salutaire, possède des caractères d'autorité et de distinction.

Ces caractères d'autorité se prennent de la mission de l'Eglise et des conditions qui accompagnent l'exercice de son ministère.

L'Eglise a reçu le dépôt sacré de la révélation et la mission de la propager dans tout l'univers. La révélation qui lui a été confiée entière, dès l'origine, elle l'explique, la développe, la définit, suivant la nécessité des temps. Pour l'accomplissement de ce mandat, elle est nécessairement revêtue de l'infaillibilité. Quant aux détails liturgiques, par exemple, le choix des formes des ornements sacerdotaux, de la prière, et des mélodies qui en achèvent l'expression, elle ne peut pas nécessairement se prévaloir de son infaillibilité doctrinale ; mais elle a, comme dérivation de cette infaillibilité, des procédés de prudence et un tact de discernement, qui la distinguent au plus haut degré, et qui étaient nécessaires pour le parfait accomplissement de sa mission.

En matière de prudence, son grand principe est de s'inspirer en tout de ses traditions, de chercher partout le lien intime et profond qui rattache les choses nouvelles aux choses anciennes, et de prendre conseil du temps.

Ce n'est pas que l'Eglise repousse l'initiative de l'individu. Elle ne défend pas les essais, mais elle les appelle, toujours heureuse, lorsqu'ils se produisent. La seule chose qu'elle se réser-

ve, c'est d'examiner, de peser, de trier, de rejeter ou d'adopter, de revêtir enfin de son autorité, et de consacrer, par son usage, ce qui n'avait, jusque là, de valeur que comme oeuvre artistique.

Mieux que personne, l'Eglise sait ce qui convient à ses chants. Lorsque son choix est fait, mépriser ses cantiques, ce serait la mépriser implicitement.

Ainsi un des caractères de la musique religieuse c'est quelle est entièrement traditionnelle.

Son répertoire commence par quelques rares mélodies. Chaque siècle lui apporte son tribut de piété, un peu plus, un peu moins, suivant l'abondance de l'inspiration. Hier, Saint Athanase, Saint Ambroise, Saint Grégoire, aujourd'hui, Saint Thomas d'Aquin, demain, Palestrina, plus tard, d'autres maîtres qui tous composent dans la même tonailté et le même rythme, avec les mêmes caractères.

Parce que la musique religieuse émane d'une inspiration de la grâce, qu'elle a pour but d'exciter à la piété et à la vertu, et que ce double caractère de sublimité doit être reconnu par l'Eglise, évidemment et nécessairement elle doit avoir d'autres procédés que la musique, qui a d'autres fins et une autre origine.

Ces caractères distinctifs, nous venons de le dire, sont dans la tonalité et le rythme.

Le tonalité du chant d'église est dite ancienne et diatonique, genre ferme, grave et vigoureux, à l'encontre de la tonalité dite moderne et chromatique, ayant des mollesses et des rudesses qui répondent adroitement à l'inertie efféminée et à l'âpre fureur des passions.

Le rythme des pièces sacrées est libre et non mesuré, et non pas mesuré ou cadencé. C'est sur les ailes de ce rythme vraiment religieux, et par là vraiment populaire, que les prières, les adorations et les louanges de la grande société chrétienne peuvent monter jusqu'au trône de Dieu.

Le plain-chant, le chant grégorien, ramené à son intégrité et à sa pureté, est en fait de musique le chef-d'oeuvre des chefs-d'oeuvre. Choron s'criait avec transport qu'il n'y avait que les anges qui pussent trouver d'aussi admirables formules. Mozart sentait les larmes lui venir aux yeux, à l'audition d'un **Agnus Dei.** Un compositeur juif disait, à sa louange: Comment les prêtres catholiques, qui ont dans le chant grégorien la plus belle mélodie religieuse qui existe sur terre, admettent-ils dans leurs églises les pauvretés de notre musique moderne?

Mes frères, quelle conclusion nous reste-t-il à tirer, pour notre profit spirituel, de la circonstance qui nous rassemble aujourd'hui?

Prêtres, chanteurs, fidèles auditeurs, formons le voeu que les instructions sur le chant sacré, édictées par Pie X, le grand Pape de la restauration de toutes choses dans le Christ, soient bientôt suivies partout; que la **Schola Cantorum de Montréal** aide efficacement, pour sa part, à ce résultat désiré.

Et, pour terminer comme j'ai commencé, suivant l'exhortation de Saint Paul, soyons remplis du Saint-Esprit, chantons et psalmodions du fond de nos coeurs, pour le Seigneur; ne manquons jamais, soit que nous chantions, que nous entendions chanter, ou que nous priions à l'église, de réclamer l'assistance du Saint-Esprit, sans lequel notre prière est sans effet et notre chant est vain. Chantons et prions du fond de nos coeurs pour servir Dieu notre Maître; et que nos prières et nos chants soient le prélude des louanges que nous espérons rendre à la Sainte Trinité, avec les Anges et les Saints, au ciel. Ainsi soit-il.

Discours de M. J. N. Charbonneau, fondateur-directeur de la Schola Cantorum de Montréal.

Messeigneurs, (1)

Mesdames,

Messieurs,

Après un travail opiniâtre de plusieurs mois, la Schola Cantorum de Montréal est fondée. Répondant à notre invitation, vous êtes venus nombreux assister à son inauguration officielle, et apporter à cette institution naissante, une première marque de sympathie et d'encouragement. Je vous en remercie tous sincèrement, en mon nom et au nom de mes chers collègues.

Puissiez-vous, Mesdames et Messieurs, après avoir entendu l'exposé de notre programme et les discours des orateurs qui vont me succéder, puissiez-vous, dis-je, retourner à vos foyers, convaincus de l'importance et de l'utilité d'une telle oeuvre, et bien résolus à nous aider dans la formation intellectuelle, artistique et religieuse du musicien d'église.

Je ne vous cacherai point les inquiétudes et les doutes que j'entretins dans mon esprit, avant de jeter les bases de cette grande entreprise.

Cette oeuvre serait-elle comprise, protégée et encouragée? Ou bien, la traiterait-on avec mépris, froideur et indifférence? Autant de questions que tout homme sage devait se poser. Pourtant, après mûre réflexion, j'ai vu que les circonstances et les événements étaient propices à la fondation d'une Ecole de musique d'église. L'élan donné à la cause grégorienne par Sa Grandeur Mgr. Bruchési; le travail persévérant et efficace de M. l'abbé H. Garrouteigt au Grand Séminaire et ailleurs; les écrits du R. P. H. Lefebvre, sur la musique sacrée; le soin minutieux de plusieurs maîtres de chapelle à réformer leur répertoire

---

(1) Sa Grandeur Mgr. G. Forbes, évêque de Joliette, et Mgr. G. M. Le Pailleur, P. D.

Mgr. l'Evêque de Joliette représentait S. G. Monseigneur l'Archevêque de Montréal, qu'un deuil cruel, causé par la mort de Mgr. Racicot, empêchait de présider notre inauguration.

musical; le désir général de Messieurs les curés de se conformer aux ordonnances du pape; toutes ces raisons m'ont engagé à créer l'oeuvre que je souhaitais depuis bientôt dix ans. Et ce soir, en face de cette brillante assemblée, j'ai conscience d'avoir bien agi.

Vous m'apportez, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, la garantie morale que la Schola Cantorum de Montréal arrive à son heure, qu'elle vivra et grandira. A l'instar de la Schola Cantorum de Paris et d'autres Ecoles supérieures de musique d'église établies en France, en Belgique et en Italie, la Schola Cantorum de Montréal répandra son action bienfaisante et féconde dans tout le pays. J'ai l'espoir qu'elle subsistera après nous et attestera aux générations futures, l'esprit d'obéissance, la foi et l'amour de l'art religieux de ses fondateurs.

En ce moment, mon coeur s'ouvre tout grand à la reconnaissance. Mes plus chaleureux remerciements doivent aller d'abord à Sa Grandeur Mgr. l'archevêque. L'accueil si bienveillant que Sa Grandeur a daigné faire à notre institution, nous a gagné la faveur de l'épiscopat, du clergé et du public. Aussi, sommes-nous heureux de reconnaître et d'affirmer que la Schola Cantorum de Montréal est vraiment l'oeuvre de Mgr. Bruchési.

Comment pourrais-je exprimer aussi la reconnaissance que nous devons au bon évêque de Joliette, Mgr. Forbes? L'affection que vous nous témoignez, Monseigneur, l'intérêt que vous portez à notre Ecole, nous touchent profondément. Merci de votre belle lettre d'approbation et d'encouragement. Merci d'avoir accepté de faire le sermon, ce matin, et d'avoir si bien dit le rôle de la musique d'église. Merci de présider notre séance, ce soir. Nous avons passé la journée, Monseigneur, en votre douce compagnie, permettez-moi donc, avant que de nous séparer, de déposer aux pieds de Votre Grandeur, les hommages très respectueux du directeur, des collaborateurs et des élèves de la Schola Cantorum de Montréal, et de formuler, en même temps, le souhait de vous revoir souvent à nos fêtes.

Vous me trouveriez ingrat, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, si je passais à la lecture du programme, sans avoir rendu un témoignage public de gratitude à mon sympathique curé, M. l'abbé A. Lacasse, à tous mes distingués et dévoués collaborateurs ainsi qu'à M. Guy Vanier, le vaillant apôtre des oeuvres sociales.

Mes plus sincères remerciements aux journaux catholiques qui veulent bien semer aux quatre coins du pays, les idées régé-

nératrices de la Schola Cantorum de Montréal. A notre époque, le journal est la puissance presque souveraine de l'opinion publique. Sans le concours des bons journaux notre Ecole perdrait l'un des principaux moyens d'atteindre le peuple et de propager le culte de la vraie musique d'église. Aussi, la Schola Cantorum de Montréal sollicite l'appui et le concours généreux des journalistes sérieux qui comprennent notre oeuvre d'éducation artistique et religieuse.

Je n'en finirais plus, si je devais remercier, en particulier, tous ceux qui veulent du bien à la Schola Cantorum. Je les réunis tous dans une même pensée de reconnaissance et, à tous, je dis MERCI...

Alors, M. le Directeur donne lecture du programme de l'Ecole.

PROGRAMME

DE LA

SCHOLA CANTORUM DE MONTREAL

Raisons de la fondation d'une école de musique d'église à Montréal

Il y a trois raisons de créer une telle oeuvre :

1.—L'obéissance aux directions pontificales.

Pie X nous donna le spectacle d'un Pontife ardemment zélé pour la réforme de la musique religieuse. Il publia, le 22 novembre 1903, une instruction qu'il appela lui-même, "le Code juridique de la musique sacrée." De notre pleine autorité Apostolique, ajoutait-il, nous voulons qu'il lui soit donné force de loi, et à tous, par le présent chirographe, nous en imposons la plus scrupuleuse observation."

Beaucoup, dans leur rayon d'influence et leur manière, ont donné à la musique sacrée, tant vocale qu'instrumentale, une direction conforme aux ordonnances du Pape. Mais il est un point que dans notre ville, dans tout notre pays même, on n'a jamais observé: la fondation d'une Ecole de musique d'église. Le Pape attache une extrême importance à l'établissement de ces Ecoles; Montréal n'a pas la sienne: jetons-

en donc les bases. Monseigneur notre Archevêque le 27 mars 1915, nous donna, d'ailleurs, son entière approbation.

2.—Cette création, en même temps qu'une oeuvre d'obéissance, est une oeuvre de foi.

La musique sacrée, est partie intégrante du culte public. Ce n'est pas le moindre motif pour nous exciter au travail, et nous faire mettre à profit les quelques talents que la Providence nous a départis, et dont Elle nous demandera compte.

3.—Enfin, l'amour de notre art.

Oui, l'amour seul de notre art suffirait même à justifier cette fondation. L'art ne réclame-t-il pas, en effet, que nous détrônions l'ancien plain-chant, lourd et insipide? De même, la polyphonie vocale, la musique religieuse moderne et la vraie musique d'orgue, clament avec mille voix harmonieuses, pour que nous unissions nos efforts, et que par l'Ecole nous en soyions les propagateurs.

Notre organisation

La Schola Cantorum de Montréal prétend relever de l'autorité épiscopale. Car, son travail, qui est un apostolat, l'apostolat par la sainte liturgie, est éminemment une oeuvre religieuse.

1.—Collaborateurs.

Près du directeur, se rangent des collaborateurs distingués :

M. l'abbé A. Lacasse, curé de S.-Charles, qui a beaucoup favorisé la fondation de la Schola Cantorum: Directeur spirituel de l'Ecole et président des Membres Associés.

M. l'abbé L. Bouhier, P.S.S., qui, jadis, a rempli avec tant d'éclat, les fonctions de maître de chapelle à Notre-Dame: Conférencier et président de la commission des compositeurs.

M. l'abbé H. Garrouteight, P.S.S., dont le dévouement à la cause grégorienne a eu du succès dans tout le pays: Conférencier et président de la commission des grégorianistes.

Le R. P. E. Fontaine, S.J., maître de chapelle à l'Immaculée-Conception, très renseigné sur la musique d'église: Conférencier et membre de la commission des maîtres de chapelle.

Le R. P. J. Béricot, S.M.M., maître de chapelle à S.-Hélène, élève du T. R. P. Lhoumeau: Secrétaire de l'Ecole et professeur de chant grégorien.

M. Arthur Letondal, le brillant organiste du Gésu: Président de la commission des organistes et professeur d'orgue et de composition.

M. Arthur Laurendeau, maître de chapelle distingué à la Cathédrale: Président de la commission des maîtres de chapelle et professeur de chant.

M. Alfred Lamoureux, l'un de nos meilleurs artistes canadiens: Membre de la commission des compositeurs et professeur de solfège, d'histoire et d'harmonie.

M. J.-E. Savaria, organiste à S.-Charles, artiste sérieux et sincère: Membre de la commission des organistes et professeur du clavier préparatoire à l'orgue.

Le R. P. H. Lefebvre, S.J., maintenant établi à Québec, a bien voulu demeurer attaché à l'Ecole comme collaborateur-correspondant.

2.—Programme d'enseignement.

A.—Notre programme d'enseignement comprend l'étude des matières suivantes:—

Théorie, Solfège, Chant, Latin liturgique, Chant grégorien, Liturgie, Ensemble choral, Clavier préparatoire, Orgue, Accompagnement du chant grégorien, Histoire de la musique, Harmonie, Composition.

B.—Les cours sont collectifs ou individuels. Ils se divisent en trois degrés: élémentaire, intermédiaire et supérieur.

C.—L'Ecole comprend quatre sections séparées: les hommes, les dames et demoiselles, les religieux, les enfants. Actuellement, 84 élèves suivent les cours: 39 hommes, 24 enfants, 15 jeunes filles, et 6 religieux.

NOTA.—La Schola Cantorum a eu aussi l'honneur de donner, durant les vacances, des leçons de chant grégorien aux Clercs de S.-Viateur réunis à Joliette.

Aux communautés, collèges, couvents et écoles où il y aurait un nombre suffisant d'élèves, la Schola offre d'envoyer des professeurs compétents et à des taux raisonnables.

3.—Les commissions d'études.

Les commissions d'études sont des groupements formés entre les collaborateurs de la Schola, pour examiner et dis-

cuter les différents aspects d'une matière déterminée. Par exemple, les grégorianistes étudient la manière de répandre le chant grégorien dans notre pays, les procédés à employer, les difficultés à vaincre, etc. Les travaux se feront d'après un programme fixé d'avance et les membres de chaque commission devront traiter toute question par écrit.

Voici le classement de ces commissions d'études:

Commission des grégorianistes,
" des maîtres de chapelle,
" des organistes,
" des compositeurs.

Le Directeur et le Secrétaire font partie "ex officio" de ces diverses commissions.

4.—Les Membres Associés.

De plus, la Schola Cantorum a des Membres Associés. Ce sont Messieurs les curés, les prêtres et les musiciens, qui, sans être membres actifs de l'école, veulent s'intéresser à notre oeuvre et auront l'amabilité de nous transmettre leurs suggestions. Celles-ci seront présentées à la commission intéressée, pour y être étudiées. La cotisation annuelle des membres associés est fixée à cinq piastres. En retour, la Schola donne le privilège de l'entrée gratuite aux Conférences mensuelles et aux auditions. Chacun recevra aussi le rapport des études faites par les commissions de l'Ecole, sur la question qui le regarde.

5.—Le Bureau d'Edition.

Le Bureau d'Edition a comme office de publier les oeuvres de musique d'église nées au Canada, et ainsi de créer une Ecole Canadienne de musique sacrée. Egalement, il travaillera à l'importation des oeuvres sérieuses, produites et publiées ailleurs.

6.—Les Conférences.

Chaque mois à partir de septembre, il y aura une conférence sur une question de musique d'église.

7.—Les Chorales de la Schola.

L'Ecole formera deux chorales, l'une d'hommes et d'enfants, l'autre de dames et demoiselles, et donnera des auditions de chant grégorien et d'oeuvres polyphoniques.

8.—Le Secrétariat.

Enfin, un secrétaire a la charge de faire les relations aux quotidiens et la correspondance au nom de la Schola. A lui aussi, les conférences et les travaux des commissions devront être remis pour publication, si la Schola le juge utile.

Notre esprit

1.—Conformité absolue aux directions pontificales.

Si, avec l'amour de notre art, c'est l'obéissance au Pape, et la foi, qui nous ont groupés pour une même oeuvre, il va sans dire, que la Schola Cantorum de Montréal, s'engage, dès sa naissance, à rester en conformité absolue avec le Souverain Pontife et ses directions.

2.—Unité de sentiment et d'action.

Mes collaborateurs et moi, nous sommes unis, et cela pour que nos efforts soient plus efficaces. Nous garderons, j'espère, avec cette communauté de sentiment et d'action, l'union parfaite des esprits dans tous les travaux de notre Ecole. C'est ainsi que se développant dans une saine harmonie, la Schola Cantorum de Montréal assurera le triomphe de la vraie musique d'église dans notre pays, réalisant ainsi sa devise :

Pro Ecclesia, pour la Sainte Eglise Catholique.

J. N. CHARBONNEAU,
DIRECTEUR

15 Septembre, 1915.

Discours du R. P. J. Béricot, S. M. M.

LA SCHOLA CANTORUM AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

Un cardinal officiait, un jour de fête, à la place de Léon X. Par malheur, il entonna le **Te Deum** un ton trop haut. Cela produisit grand scandale à la cour pontificale, où pareille chose ne s'était jamais vue.

C'est bien mon désir à moi d'entonner ni trop haut,... ni trop bas, maintenant que votre bienveillance m'accorde de chanter la Schola Cantorum de Montréal. Vous m'avez, d'ailleurs, donné la note, Monseigneur, vous, Monseigneur l'Archevêque et vos éminents collègues, dans ces lettres charmantes dont Monsieur le Directeur a donné lecture tantôt. Puissé-je n'être pas dissonant!

Si vous le permettez, Messieurs, nous procéderons indirectement pour établir les avantages de la Schola Cantorum, au point de vue religieux. Pourquoi l'Eglise a-t-elle admis la musique dans sa Liturgie? Quelle place a-t-elle voulu lui donner? La conclusion viendra naturellement fixer la portée religieuse de l'oeuvre qui nous est présentée, ce soir.

I. Pourquoi l'Eglise a-t-elle admis la musique dans sa Liturgie?

Il n'est pas meilleur interprête des intentions de l'Eglise que le Docteur Angélique. Ecoutons-le.

Pour manifester notre pensée à quelqu'un, il nous faut lui parler. Et c'est ainsi que pour lui faire connaître notre estime, nous emploierons le langage, nous le louerons de bouche, désignant par là aux auditeurs, un spectacle et un modèle pour eux.

Dieu, lui, n'a cure de nos paroles, pour savoir les concepts de notre esprit. N'est-il pas celui qui "inspecte nos coeurs"? La louange vocale ne lui apprend rien; mais il n'en est pas

moins vrai qu'elle invite au respect de sa Majesté et nous qui parlons, et ceux qui nous écoutent. D'où la nécessité de cette louange vocale, non à cause de Dieu, mais à cause de l'homme dont elle excite l'amour pour Dieu.

Alors, si dans nos rapports avec Dieu, il nous faut le louer de bouche, tout ce qui aidera à cette louange, on l'emploiera avec raison. Or c'est un fait constaté jadis par le Philosophe et par Boèce, le coeur humain suit dans ses mouvements les diverses mélodies musicales. Et Saint Augustin disait: "Je vois que les affections de l'âme et leurs nuances variées retrouvent chacune sa note dans les modulations de la voix, et je ne sais quelle sympathie secrète qui les réveille." (Confessions X. 33.)

Concluons avec saint Thomas: cette introduction du chant dans la Liturgie est due au pouvoir qu'il a d'exciter notre faiblesse à la dévotion. (Summa Theol. IIa. IIoe. quoest XCI. art. I.II)

II. Quelle importance a la musique sacrée dans l'intention de l'Eglise?

A. Ornement.

"Le chant contribue à augmenter l'honneur et la splendeur des cérémonies ecclésiastiques." C'est un ornement de la Liturgie, les prières sont plus belles avec lui, les assemblées du peuple plus solennelles. Le chant donne un air de fête, il invite à la joie, il donne aux prières la fraîcheur d'un bouquet multicolore et parfumé.

D'aucuns alors ne voyant dans le chant que ce seul caractère d'ornement, s'imaginent pouvoir s'en passer, s'il crée des difficultés. Et comme toujours la musique d'église demande une organisation sérieuse et longue, la recherche des éléments nécessaires et leur instruction méthodique, on la met au dernier rang des ornements adaptés au culte. Je ne fais que redire ici des faits malheureusement trop certains, et déjà exprimés dans le Motu Proprio de Pie X.

"Parfois, y lisons-nous, on doit déplorer des abus dans les choses du chant et de la musique sacrée, là où, par ailleurs, tout est digne d'éloges, tant par la beauté et la somptuosité du temple, que pour la splendeur et la soigneuse ordonnance des cérémonies, le nombre du clergé, la piété et la gravité des ministres qui célèbrent." Eh! oui, dans maints endroits, on a des orgues grandioses, les fleurs abondent à l'autel, à la voûte se multiplient les lumières électriques, tout jusqu'aux mosaïques du parquet con-

tribue à parer le sanctuaire. Mais, le chant, lui, passe comme le moindre ornement de l'église. On l'abandonne à un premier chantre plus ou moins fort en voix. Pourvu qu'il y ait du chant, et du chant qui retentisse, peu importe la perfection, le poli, le convenable même.

Il y a en outre, Messieurs, un certain état d'esprit, chez les chrétiens, qui fait regarder le chant comme un obstacle à la dévotion. D'aucuns préfèrent la messe basse à la grand'messe, non parce qu'elle est plus courte, mais parce qu'elle vaut mieux. "Après tout, la grand'messe, pensent-ils, n'est qu'une messe basse; on lui a ajouté une ornementation qu'ils estiment plus sonore et plus bruyante, mais la vraie messe, n'est-elle pas la messe basse?

Combien de personnes pieuses se croient même tentées du diable, quand le chant les distrait de leurs patenôtres et de leur petit livre? "On dirait, remarque un éminent chanoine, que leur petit moulin à prières, a été débordé par le fleuve de la Louange Divine." (Chanoine Moissenet. — L'enseignement du chant sacré dans les Séminaires.)

B. Partie intégrante.

En vérité, Messieurs, le chant orne les cérémonies liturgiques. Envisagé de cette seule manière, le chant est un élément extérieur de la Liturgie, et c'est tout. Mais l'Eglise dans son intention, lui assigne un rôle plus noble, une part plus grande, une importance autrement considérable.

"La musique sacrée, déclare Pie X, est partie intégrante du Culte public." Culte public et Liturgie c'est tout un, si je ne me trompe.

Or, qui dit : partie intégrante, ne dit point partie essentielle, ou bien aucune fonction liturgique ne pourrait exister sans le chant; et pourtant la messe basse, l'office récité, les ordinations et les sacres d'évêques "sine cantu", sont du culte public.

Mais partie intégrante ne dit pas non plus : partie accessoire. Eh! non! Le chant n'est pas un simple ornement que l'on puisse retrancher sans que l'office divin perde quelque chose de son intégrité.

Ouvrons le Missel, ou encore le Bréviaire, le Pontifical, le Rituel. Eh! bien, Messieurs, n'est-ce pas vrai que la majeure

partie de tout ce qu'on y voit, est faite de Psaumes, d'hymnes, de Cantiques: toutes choses qui se chantent, et n'ont été composées que pour être chantées dans l'assemblée des fidèles. A part ces pièces réservées au choeur, il en est d'autres placées au centre, au sommet de la Liturgie, dans les parties les plus importantes de la Messe, de l'Ordination des diacres et des prêtres, de la Consécration Episcopale, de la bénédiction de l'eau et du cierge pascal, au samedi saint, etc. Nous appelons cela d'un nom peut-être impropre: Préface; mais quelque soit leur vocable, elles n'ont fait leur apparition dans le culte que chantées; elles sont nées chantées. Leur forme, les mots mêmes qui entrent dans leur composition ne permettent pas d'en douter. Ne disent-elles pas, sous toutes les formes: "Hymnum gloriae tuae canimus".

D'ailleurs, les plus récents travaux sur les origines, confirmés par la pratique actuelle de l'Eglise grecque, nous démontrent que le chant de la Préface continuait sans interruption pendant toute la prière Eucharitique, le Canon de la Messe, en sorte que les paroles de la Consécration elles-mêmes étaient chantées autrefois dans toute l'Eglise catholique. (Chanoine Moissenet, op. cit.)

Il faut conclure Messieurs, que puisque le chant est la forme native, normale de la prière publique, c'est en toute vérité que le Souverain Pontife peut dire: le chant est partie intégrante du culte public.

Et voyez, Messieurs, où cela nous conduit. Comme dit le Pape: "la musique sacrée, puisqu'elle est partie intégrante de la solennelle Liturgie, participe à sa fin générale, qui est la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles."— N'est-ce pas "la fin très sainte en vue de laquelle l'art du chant est admis au service du culte"; n'est-ce pas la raison qu'alléguait saint Thomas pour justifier son introduction dans la Louange vocale? "Le chant est utile pour exciter l'amour de l'homme envers son Dieu, disait-il, et par lui, notre faiblesse est davantage portée à la dévotion."

D'abord, c'est au moyen du culte public, qu'est pleinement rempli le suprême devoir de l'adoration. Pour cela, il ne le faut pas mutiler, le priver surtout de l'expression la plus honorable, la plus complète, la plus glorieuse de l'hommage humain. Or, cette expression-là, c'est la prière chantée, — c'est le chant, langage des hommes libres,— c'est le chant, langage de l'amour,— c'est le chant, qui requiert le concours de toutes les puissances

du corps humain, et permet d'accomplir véritablement la première ordonnance de la loi: vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre coeur, de toute votre âme, de toutes vos forces.

La musique sacrée contribue à sanctifier, à édifier les fidèles. "Elle ajoute, explique le Pape, une efficacité plus grande au texte lui-même, afin que, par ce moyen, les fidèles soient plus facilement excités à la dévotion, et se disposent mieux à recevoir les fruits de la grâce, qui sont les fruits propres de la célébration des saints mystères."

Pour la preuve, procédons par contraste, si vous le voulez bien.

Voilà une messe basse, une de ces messes basses où l'assistance dépasse, trois ou quatre fois, l'assistance de la grand'-messe.

"A cette messe, les textes liturgiques qui dans la pensée de l'Eglise, jouent un si grand rôle, ne vont plus aux fidèles; ceux-ci, privés d'une orientation précise et suffisante, sont réduits à s'occuper **pendant** la messe, plutôt qu'à s'occuper **de** la Messe. Dans cette espèce d'abandon où ils sont laissés, les assistants ne reçoivent d'autre nourriture intellectuelle, que celle qu'ils se donnent à eux-mêmes. Pour ceux qui y communient, la Messe devient une préparation privée à une communion privée; pour les autres, elle est un temps, pendant lequel ils s'occupent, d'une façon quelconque, des choses de Dieu. Le prêtre reste de son côté, lisant pour son propre compte les textes liturgiques destinés à l'assemblée. Ces textes, pour les fidèles, ne représentent qu'une durée variable selon l'habileté du célébrant; quant à l'action du célébrant, ils y restent indifférents; plusieurs fois, il leur adresse la parole, sans qu'ils y fassent la moindre attention. Au moment de la prière Eucharistique, il les conjure d'unir leurs voix à la sienne et à celle des esprits célestes pour la louange suprême; ils ne lui répondent point: ils restent cloués sur leur banc. Le servant, lorsque le prêtre achève la Préface, insiste par une triple sonnerie, suivie quelque fois d'un roulement solennel; peine perdue! tous restent assis, dégustant leur livre de piété, ce n'est qu'à la dernière sonnation, juste avant la consécration, qu'ils se décident à se mettre en mouvement. Le bruit des pieds sur le plancher est alors la seule musique qu'on entende dans le saint lieu." (Ch. Moissenet, op. cit.)

Et combien sont là dans la manière de cet écolier qui ne vous est pas inconnu, messieurs les professeurs. — "Voyons, petit, que fais-tu en classe ?" lui demande son maître. — "J'attends que l'on sorte, Monsieur !" — Beaucoup assistent à la messe, attendant aussi que l'on sorte. Et ce n'est pas un fait extraordinaire d'en voir qui exécutent leur désir avant la fin de la cérémonie.

Mais supposez une grand'messe, une messe où tout le peuple chante les réponses au prêtre et les parties ordinaires.

D'abord l'assistance est plus nombreuse, attirée qu'elle est par le charme d'un spectacle réconfortant. Monsieur Tronson en témoigne lui-même dans ses examens particuliers. "Adorons le Saint-Esprit, dit-il, qui après avoir inspiré à l'Eglise l'usage des cérémonies, pour rendre nos mystères plus augustes et plus vénérables, lui inspire encore l'usage du chant et de la psalmodie, pour attirer les peuples aux offices publics."

Le peuple assiste plus nombreux, et avec quel intérêt ! Puisqu'il prend une part active à l'office, il suit de plus près aussi les parties du prêtre et de la Maîtrise .Et comment voulez-vous, que parcourant le cycle liturgique, où tour à tour sont exposés les grands mystères de la foi chrétienne, — se nourrissant de l'enseignement des saints Livres dont se composent les différentes pièces de l'office, — comment voulez-vous que ce peuple ne s'instruise pas de plus en plus de sa religion, et n'approfondisse pas davantage son catéchisme ?

Et voyez quelle unité dans l'assistance et dans sa prière ! L'autel est le centre : la voix du célébrant qui en part, atteint tous les fidèles, provoque leurs réponses unanimes, excite leur attention, sollicite leur adhésion au texte liturgique. Cette assemblée se meut d'un seul mouvement ; elle n'a qu'une voix, parce qu'elle n'a qu'un coeur, et c'est une voix harmonieuse qui dit les sentiments intimes, et comme un vent formidable agite tout le peuple, tour à tour rafraîchit les âmes ou les réchauffe, les rapproche entre elles, et les pousse irrésistiblement vers l'autel.

Le sentiment de la présence du Christ est éveillé dans ces coeurs, suivant la promesse formelle de Notre-Seigneur : "Si duo ex vobis consenserint. Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux." (Math. XVIII. 19.)

Sans y penser, tous ces chrétiens agissent les uns sur les autres, et de la sorte s'accomplit à la lettre le conseil du

chantre magistral de l'Evangile que fut Saint Paul: "commonentes vosmetipsos in psalmis et hymnis et canticis." (Coloss. III. 16.)

Il est impossible, Messieurs, qu'un peuple ne sorte pas meilleur d'une manifestation religieuse pareille. Il a produit un acte de foi intense et la grâce l'a remué. La Liturgie par son insistance a ancré, plus profondément, dans ces âmes, la dévotion véritable. La musique a ému ces coeurs bien disposés, et les a inclinés vers un amour plus fort de l'Idéal chrétien.

Nécessairement ce peuple aime son devoir religieux, parce que agréable, il reçoit mieux la grâce, parce qu'il prie mieux, parce qu'il prie de cette prière liturgique qui gagne infailliblement le coeur du Divin Epoux de l'Eglise. Où chercher, Messieurs, pour les paroisses, un élément puissant de régénération chrétienne? C'est ici bien plus que dans les campagnes contre le vice, parce que la vie liturgique atteint la source de tout mal, en ravivant la foi.

Je vous entends, Messieurs, qui trouvez tout cela admirable, mais doutez de sa ralisation pratique. "Allez donc, pensez-vous, allez donc faire chanter du latin à nos gens de la campagne, et surtout du latin qu'ils comprennent et méditent! Comment leur apprendre le chant grégorien et les pénétrer de cette mystique profonde que vous louez?" Vous avez raison, Messieurs, c'est un problème!...

Mais un problème résolu! Instruisez le peuple par l'école. Prenez l'enfant, son organe est souple, "sa petite tête emmagasine aisément les menus détails techniques, qui s'associent, chez lui, à un plaisir." Apprenez-lui la prière chantée comme vous lui apprenez et expliquez le catéchisme, faites-lui l'école de chant. Vous gagnerez ainsi votre peuple par la base, vous formerez en dix ans, une Maîtrise considérable; et dans quarante, soixante années, il n'y aura plus une voix en votre paroisse, qui ne sache dignement célébrer le bon Dieu.

Et croyez-le bien, cela n'est pas échafaudé en chambre, par un théoricien de hasard. On le lit, en toutes lettres, dans les Conciles Pléniers de Baltimore, par exemple. Vous me permettrez la citation: "Il est grandement désirable, disent les Pères, que l'on expose et exerce, dans les Ecoles Paroissiales, les rudiments du chant grégorien. De cette manière le nombre de ceux qui peuvent bien chanter l'office augmentera de plus en plus. Bientôt, la majeure partie du peuple saura chanter les Vêpres et les autres parties liturgiques, suivant

l'usage de la primitive Eglise, et la manière actuelle de plusieurs endroits.''

Et Pie X qui fut curé de campagne, et parlait en connaissance de cause, ordonne en son ''Motu Proprio'': ''Qu'on ait soin de restaurer, au moins près des églises principales, les antiques Scholae Cantorum, comme on l'a déjà pratiqué avec les meilleurs fruits dans un grand nombre de paroisses. Il n'est pas difficile au clergé zélé d'établir de telles Scholae Cantorum, jusque dans les petites églises et dans celles de la campagne; même il trouve en elles un moyen très facile de réunir autour de lui les enfants et les jeunes gens, pour leur propre profit et pour l'édification du peuple.''

Et ce clergé zélé, Messieurs, mais il abonde en notre Canada. Si lui-même observe, au Séminaire, les prescriptions pontificales relatives à notre sujet, il aura en plus du zèle, la préparation artistique suffisante.

C'est alors qu'intervient la Schola Cantorum de Montréal. Pour aider au prêtre, dans ce ministère éminemment sacerdotal, nous lui enverrons des Maîtres. Nous préparerons une pléiade de musiciens d'église, qui après avoir bu largement, dans notre école, à la source de Saint-Grégoire, de Palestrina et de Jean-Sébastien Bach, s'en iront, enthousiastes de leur art, glorifier l'Idéal Suprême de la musique, dans les cérémonies liturgiques de leur paroisse.

Nous ferons davantage à la Schola Cantorum. Car dès maintenant, nous inaugurons avec les classes d'enfants, la méthode d'instruction et d'éducation du peuple que j'ai exposée.

J'achève de lasser votre patience, Messieurs.

L'histoire de la patrie Canadienne témoigne, à chaque instant, que ses fils sont nés chanteurs. Ils ont toujours chanté, quand leurs canots glissaient sur les rapides; ils ont toujours chanté, quand ils abattaient les bois. Maintenant encore, dites-moi une fête de famille, où chacun ne doive y aller de sa mélodie, dans une chanson ou sur le piano. A l'église seule, le Canadien se tait. Et pourquoi? Est-ce parce qu'il ne sait pas unir sa voix, dans la manière liturgique, aux chérubins et à toute la Cour céleste, comme fait le prêtre journellement? Qu'il vienne apprendre, maintenant qu'il a son Ecole, maintenant qu'est née, pleine d'espérance, la Schola Cantorum de Montréal.

Apprends à chanter ton Dieu, ô Canadien. Et pour cela, toi qui luttes avec tant de courage pour conserver tes écoles nationales, salue avec cordialité notre Schola Cantorum.

Discours de M. l'abbé L. Bouhier. P. S. S.

LA SCHOLA CANTORUM, AU POINT DE VUE ARTISTIQUE

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs,

Le mouvement de restauration du chant religieux s'accentue de plus en plus parmi nous. La Schola Cantorum de Montréal va assurer, j'en ai l'espoir, cette restauration désirable.

Je ne crois pas exagérer en disant que la fondation de cette Schola Cantorum marquera une date, dans l'histoire de la musique religieuse au Canada. Et je me plais à rendre le plus sincère hommage à le belle et courageuse entreprise de M. Charbonneau.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, ce qu'est en général une Schola Cantorum. C'est, à la fois, quelque chose d'ancien et quelque chose de nouveau, ou de renouvelé, quelque chose qui rappelle et remplacera, je l'espère, les anciennes et admirables maîtrises des pays de l'Europe. Une Schola Cantorum, c'est une école qui doit former des artistes imbus des vrais principes de la musique religieuse.

Dans ce petit conservatoire sacré, dans cette école à la fois très humble et très haute, on apprendra à comprendre, à aimer et à pratiquer la vraie musique d'église, sous ses diverses formes.

L'art, de quelque nom qu'il s'appelle, peinture, sculpture, poésie ou musique, comporte nécessairement deux éléments: l'un sous lequel il nous apparaît tout d'abord, ce qui est son expression; l'autre qui se cache sous son manteau d'emprunt, et qui est l'idée. Forme et idée, voilà les deux éléments indispensables de toute production artistique. Et la perfection est atteinte quand une belle forme vient à revêtir une idée digne d'elle.

C'est le secret des maîtres de parvenir à établir une union si étroite entre la parole articulée et le son musical, que l'une ne paraisse plus pouvoir être isolée de l'autre. Que de phrases musicales où l'absorption des paroles par la musique est si complète,

qu'il n'est pas possible d'en entendre les notes, sans qu'aussitôt surgisse à notre pensée le texte qui les accompagne!

La musique est ainsi l'agent subtil, qui transmet le sentiment de l'artiste créateur à l'âme des foules, dans toute son intensité. Elle transfigure les paroles et projette sur elles une sorte de lumière qui les pénètre jusqu'au fond.

Si la musique a ainsi le pouvoir de dégager de la parole articulée le sentiment dont celle-ci est l'interprète, il est évident qu'elle possède autant de modes d'expression qu'il y a de catégories de sentiments. Or ces sentiments généraux peuvent être réduits à deux classes : ceux qui marquent le commerce de l'homme avec son semblable, et ceux qui marquent le commerce de l'homme avec Dieu. C'est, d'un côté, l'expression de la vie naturelle; de l'autre, une manifestation de la vie surnaturelle, d'une part, la musique profane, de l'autre, la musique sacrée.

Elles doivent être nécessairement différentes l'une de l'autre, comme leur fin est différente, comme sont différentes les paroles qui les accompagnent.

Faute d'école de musique religieuse, faute de Schola Cantorum, la formation musicale est telle que, trop souvent, on ne sait pas suffisamment distinguer l'une de l'autre, et l'on fait entendre dans nos églises des morceaux de musique, dont la vraie place serait plutôt au concert ou au théâtre.

Le temple de Dieu ne peut pas recevoir n'importe quelle oeuvre d'art, pas plus en musique qu'en sculpture. Que diriez-vous, si un beau jour vous aperceviez, transportées à l'église, les statues de Chénier ou de Maisonneuve? En vérité, ces statues ne seraient pas précisément à leur place. Eh! bien, cette énorme faute de goût, que vous jugez absurde et impossible, se commet trop souvent, transgressant ainsi les principes fondamentaux de l'art.

Pour être à sa place à l'église, dit Vincent d'Indy, la musique doit réunir les trois conditions suivantes:

I.—Elle doit être vocale, à l'exclusion de tout instrument autre que l'orgue;

2.—Elle doit être respectueuse du texte liturgique;

3.—Elle doit être orante c'est-à-dire, n'employant d'autres moyens d'expression rythmique, mélodique ou harmonique que ceux qui conviennent à un état de prière.

La musique d'église doit être VOCALE

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous poser une petite question. La réponse sera la principale justification des conditions que je viens d'énoncer, et la preuve indéniable de leur nécessité.

Qu'est-ce qu'on vient faire à l'église? —On y vient prier. Le prêtre prie à l'autel en célébrant le saint sacrifice, et l'assistance des fidèles doit s'unir à cette célébration par la prière. Mais pour prier il faut nécessairement employer les expressions du langage; même dans la prière qu'on appelle mentale, dans la prière la plus intime, la plus ardente, le mot, signe représentatif de l'idée, est forcément pensé, sinon prononcé.

C'est donc la voix qui doit traduire notre prière. Les instruments fabriqués par l'industrie humaine peuvent accompagner les voix, en régler les intonations; ils ne peuvent pas prier. Pour beaux qu'ils soient, ils n'atteindront jamais l'idéale splendeur de la voix humaine, parce qu'il leur manque une toute petite chose: l'articulation. L'âme que leur infuse l'artiste n'est qu'une âme incomplète. Sans doute elle vibre, cette âme, mais elle ne vibre pas au diapason de la voix. Prenez le violoncelle, par exemple. De tous les instruments, c'est celui qui se rapproche le plus de la voix humaine, et c'est pour cela qu'il est si beau! Mais malgré sa puissance d'expression, il lui manque toujours quelque chose: la parole. C'est donc à la voix humaine qu'est réservée la fonction d'exprimer mélodiquement et harmoniquement les prières des fidèles.

Il est cependant un instrument spécial qu'on peut et qu'on doit employer à l'église, c'est l'orgue. L'orgue est l'instrument par excellence, le seul digne de se faire entendre dans la maison de Dieu. Il est la voix de l'église, comme la cloche.

Alors, me direz-vous, vous bannissez l'orchestre? — Pas absolument cependant. Il ne faut pas être plus sévère que l'Eglise, qui interdit seulement "les instruments trop bruyants, comme tambours, grosses caisses, cymbales et autres, aussi bien que tous les instruments propres aux artistes forains, et le piano forte".

Le cérémonial des Evêques, qui fait autorité dans la matière, dit: "Nec alia instrumenta musicalia addantur, nisi de consensu Episcopi". "On n'admettra pas d'autres instruments, si ce n'est du consentement de l'Evêque." Donc, l'évêque peut, mais lui

seul, tolérer dans l'église des instruments autres que l'orgue; il peut ausi les interdire.

De fait, en Italie, un grand nombre d'évêques ont interdit tout instrument de musique excepté l'orgue.

Et beaucoup de grands artistes sont tout à fait de cet avis. Voici ce que pense de l'orchestre à l'église, Richard Wagner, l'artiste du XIXe siècle qui passe à bon droit pour avoir inventé les plus étonnantes combinaisons orchestrales: ''La voix humaine, dit-il, interprète direct de la parole sacrée, et non l'éclat des instruments, doit avoir la suprématie immédiate dans l'église; et si la musique sacrée veut recouvrer sa pureté native, c'est la musique vocale seule qui doit la représenter.''

En effet, autant par la nature de leurs timbres qu'en raison des souvenirs de théâtre et de concert qu'ils peuvent évoquer, les instruments de l'orchestre, incomparables interprètes de la passion humaine, appelés à jouer ailleurs un noble rôle, paraissent devoir être bannis de l'église: ils n'y sont point à leur place.

2o. La musique d'église doit être RESPECTUEUSE DU TEXTE LITURGIQUE

Il y a plusieurs façons d'attenter musicalement à un texte: on peut le tronquer, l'altérer, le ridiculiser.

1o. Le texte est **tronqué** si l'on supprime un ou plusieurs mots, pour favoriser le tour de la phrase musicale.

L'Eglise ayant soigneusement pesé tous les termes de ses prières, nul ne peut s'arroger le droit de pratiquer dans ces prières le système des coupures; chaque mot porte et doit porter. Par conséquent, tout texte tronqué, fût-il orné d'une musique géniale, doit être impitoyablement banni de l'église.

Prenons pour exemple le célèbre, trop célèbre AVE MARIA de Gounod, où deux mots, cependant bien essentiels, les mots ''MATER DEI, MERE DE DIEU'', sont purement et simplement supprimés, en raison de l'effet vocal, ''la voyelle i, disent sans rire certains professeurs de chant, devant être préférée dans l'émission vocale à la voyelle e''. Et l'on trouve: SANCTA MARIA, SANCTA MARIA, MARIA, ORA PRO NOBIS,... Mais de Mater Dei, pas la moindre trace. Je ne pense pas qu'on doive incriminer Gounod lui-même de cette irrévérence à l'égard du texte sacré; car peut-on supposer que ce soit lui, qui ait si bizarrement plaqué les paroles de la Salutation angélique, sur une

Méditation bien bizarre elle-même, étant données les harmonies de Bach qui lui servent de sujet? La faute est sans doute imputable à l'éditeur. Quoi qu'il en soit, le fait existe, et cette pièce, d'un style d'ailleurs éminemment théâtral, doit être proscrite de nos églises.

2º Le texte est **altéré** si, par suite d'une accentuation portant à faux, ou d'une coupure défectueuse dans la phrase, le sens des paroles est dénaturé.

Les exemples ne manquent pas d'altérations du texte par fausseté d'accent. Que de fois sans doute vous avez entendu chanter les cantiques: Au sang qu'un—Dieu va répandre, ou: Esprit saint des — cendez en nous!

Il est vrai que c'est quelquefois la même chose au théâtre, quoique je me demande si aujourd'hui on accepterait à l'opéra des phrases qui sont de véritables rébus, comme celle-ci dans Robert le Diable: "Il est—soulé—zarceaux du temps—pleut magnifiqueue—un rat—meau tou—jours vert". On peut fort bien ne pas deviner tout de suite que cette joyeuseté n'est autre chose que les deux vers suivants:

Il est sous les arceaux du temple magnifique,
Un rameau toujours vert.

Vous comprenez, Mesdames et Messieurs, que si les compositeurs ne savent pas accentuer leur propre langue, ils ne se feront pas faute de commettre les mêmes incongruités en latin. Ainsi, l'on chantera, avec la même mauvaise coupe rythmique: "Ave verum -- corpus natum -- de Maria Virgine." Ce qui sigifie en français: "Salut vrai -- corps né -- de la Vierge Marie".

Ne vous est-il pas arrivé aussi d'entendre, au moment le plus solennel de nos cérémonies, des chantres répéter avec conviction, en y déployant toute l'énergie de leur gosier: Da robur fer, da robur fer! Et tout le choeur, reprenant le cher barbarisme, le chante sur tous les degrés de la gamme. Quant à l'auxilium, oh! bien! il arrive quand il peut, sur le tard, et s'éparpille, en dépit du sens, dans cette fusée de notes que tout bon compositeur fait éclater à la fin du morceau.

3º. Enfin le texte est **ridiculisé** par la répétition inintelligente des paroles.

Je ne veux pas poser ici en puritain intransigeant. Il n'est pas défendu de répéter les paroles du texte liturgique. Mais il faut bien établir ceci: lorsque pour une raison de construction

musicale, le compositeur croit devoir le faire, il faut que ce soit avec discrétion d'abord, puis avec goût et intelligence, c'est-à-dire que la reprise ou la redite des paroles offre un sens complet, et soit placée comme une insistance, comme un renforcement musical de l'idée exprimée.

On pourrait en dire long là-dessus. Les exemples sont innombrables de ces abus ridicules.

Dans sa 12e messe, Dietsch semble trouver que l'Eglise n'a pas su rédiger son Credo comme il faut. Après chaque article, il ne manque pas d'ajouter: Credo in unum Deum; et même il fait bonne mesure, car la phrase est répétée vingt fois. Cependant il n'est pas encore rassasié; il tient à bien affirmer son orthodoxie: après une interminable série d'Amen, il termine triomphalement en répétant: Credo in unum Deum. Credo in unum Deum. Credo!

Dans la messe en "G dur", Mozart accorde 113 mesures au Cum Sancto Spiritu.

Mais ceci est encore peu de chose. Voici un Credo de Cherubini. Devinez, Mesdames et Messieurs, combien de mesures le compositeur a consacré à ces mots: Et vitam venturi saeculi. Amen? — 25? 50? 100?... Oh! vous n'y êtes pas! 37 pages in-quarto!

Et bien d'autres artistes pourraient disputer à Cherubini le prix de répétition.

C'est de la belle musique, incontestablement. Mais est-elle à sa place à l'église? Non.

3o. Enfin la musique d'église doit être ORANTE

C'est-à-dire n'employer d'autres moyens d'expression que ceux qui conviennent à un état de prière.

Ceci est un peu plus subtil, et plus difficile à expliquer.

La musique sacrée doit être orante. Cela signifie que son expression doit être celle de la prière. Mais d'abord, qu'est-ce qu'on entend par expression en musique?

L'expression musicale consiste à colorer les sentiments, à accentuer certaines phrases ou certains membres de phrase, de façon à les différencer d'autres phrases ou d'autres membres de phrase.

Il y a l'expression **rythmique,** dont les effets sont le plus ou moins de précipitation ou de régularité dans les mouvements. Elle engendre les nuances relatives de mouvement et de repos.

Il y a l'expression **mélodique,** dont les effets sont le plus ou moins d'intensité ou de force dans les sons qui constituent une période mélodique. Elle engendre les nuances relatives de force et de faiblesse.

Il y a enfin l'exprssion **harmonique,** ou tonalité, dont les effets sont les modulations. Elle engendre les nuances relatives de clarté et d'obscurité.

Il s'agit donc, dans la musique sacrée, de n'employer que les seuls moyens expressifs, compatibles avec l'état de prière; et il faut que chacun de ces facteurs expressifs contribue à augmenter la puissance de la prière.

L'expression qu'on doit chercher ne doit pas être celle des passions humaines, mais celle de la foi, du repentir, de l'amour de Dieu.

Pour être expressif, un morceau de musique doit-il nécessairement soupirer comme une romance de salon ou une mélodie d'opéra? Faut-il qu'il ait l'allure d'une polka ou d'un pas redoublé? Il y a d'autres moyens d'expression. Mais quelque variété d'expression qu'on lui permette, la musique d'église ne dépasse jamais certaines limites: "Naïve, dit Mgr. Plantier, elle n'a pas le droit d'être triviale, si elle est plaintive, elle ne peut pas l'être jusqu'à la fadeur; qu'elle ait de l'élan, jamais des emportements passionnés; l'éclat ne lui est pas défendu, mais ne la faites pas tumultueuse. Sous quelque forme qu'elle se produise, quelque ordre de sentiments qu'elle exprime, la divine majesté du sanctuaire lui commande de se contenir et de se respecter elle-même."

En terminant, Mesdames et Messieurs, je voudrais essayer de répondre à une objection très courante.

—Mais, dira-t-on, cette musique est ennuyeuse.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier que la musique d'église n'est pas faite pour l'unique jouissance, pour le seul plaisir artistique. Elle doit, avant tout, nous porter à a prière; elle doit être une forme plus intense, plus ardente de la prière.

—Mais, dira-t-on encore, on ne la comprend pas!

Il est bien certain que souvent la musique profane, avec ses allures rythmiques et sa compréhension facile, est d'autant plus agréable qu'est moindre chez l'auditeur la vraie et bonne éducation musicale. Il y aura toujours quelques irréductibles, de ceux qui, à une musique quelconque, se croient toujours obligés

de battre la mesure avec leur pied ou avec leur canne, qui ne comprendront peut-être jamais la beauté des chants d'église.

On peut appliquer à la musique ce que l'illustre penseur Joseph de Maistre dit du grand style littéraire. Il écrit à Adèle de Maistre: "Tu diras à Rodolphe (son fils aîné) que je l'exhorte à continuer son travail sur les poètes français: n'importe qu'il ne les comprenne pas encore. Je ne les comprenais pas lorsque ma mère venait me les répéter sur mon lit, et qu'elle m'endormait avec sa belle voix, au son de cette incomparable musique. J'en savais des centaines de vers, longtemps avant de savoir lire; et c'est ainsi que mes oreilles, ayant bu de bonne heure cette ambroisie, n'ont jamais pu souffrir la piquette."

Mesdames et Messieurs, la belle et vraie musique d'église, c'est de l'ambroisie.

Du reste, l'expérience l'a prouvée cent fois, quand cette musique est exécutée comme elle doit l'être, comme elle le sera, j'en suis sûr, à la Schola Cantorum de Montréal, elle ne tarde pas à devenir un enchantement pour les chanteurs d'abord, et ensuite pour la grande majorité des fidèles.

M. Guy Vanier, avocat, secrétaire-correspondant du Comité central de l'A. C. J. C., avait été invité à parler de la Schola au point de vue social. Voici quel fut en substance son discours:

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs.

Monsieur le directeur et monsieur le secrétaire de l'Ecole m'ont très aimablement représenté que la "Schola Cantorum" de Montréal est une oeuvre qui se propose un but utile à la société, et que par une rigoureuse conséquence, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française doit, de quelque façon, prendre part à la séance publique de son inauguration.

Je vous confesse, en toute franchise, que l'argument m'a paru absolument péremptoire.

En vérité, Mesdames et Messieurs, la fondation d'une école de musique sacrée, école qui ne manquera pas d'ailleurs d'être un foyer de culture musicale, dans son acception la plus large, est un évènement qui dépasse les faits ordinaires de chaque jour; son sympathique directeur, M. Charbonneau, nous l'a bien fait comprendre, nous nous en sommes rendu compte encore davantage en écoutant les causeries si lumineuses et si pleines d'intérêt de M. l'abbé Bouhier et du R. Père Béricot.

A toutes les excellentes raisons que l'on vous a données pour faire valoir les justes mérites de la Schola, permettez-moi d'en ajouter quelques-unes d'un autre ordre. Puisqu'on est venu me chercher dans la foule, pour m'improviser collaborateur de l'école, très brièvement je veux, Monsieur le directeur, vous apporter l'écho de l'opinion publique et vous laisser entendre l'importance que nous attachons à la louable initiative que vous avez prise, vous et vos distingués collaborateurs.

Nous arrêtons-nous suffisamment à considérer la haute mission que de tout temps les lettres et les arts ont rempli dans la société?

Si je ne craignais de vous importuner je ferais appel à plus d'un témoignage illustre. Qu'on me permette au moins une réminiscence de mes auteurs classiques.

Un certain Gratius voulut un jour profiter d'un incendie qui avait détruit les archives d'Héraclée pour exercer une vengeance personnelle contre le poète Archias, et lui contester son titre de citoyen romain. Cicéron prit la défense du poète, devant les tribunaux de Rome, et avocat cultivé, parlant à des juges instruits, il émailla son argumentation d'habiles allusions à la qualité du poète de l'accusé et à la haute valeur de la culture de l'esprit:

"Vous me demandez peut-être, Gratius, ce qui me fait trouver tant de charmes dans le commerce d'Archias? C'est qu'il offre à mon esprit un agréable délassement après le tumulte du barreau, et un repos pour mes oreilles fatiguées des clameurs de nos débats judiciaires. Croyez-vous que nous puissions être tous les jours en état de parler sur tant de sujets différents, si nous ne cultivons notre esprit par l'étude des lettres, ou qu'il put supporter une si grande contention, si cette même étude ne lui procurait quelque repos? Pour moi, j'avoue que je me livre avec empressement à ces nobles amusements.... Si cette étude paraît de peu de valeur aux yeux de certaines personnes, je sais du moins à quelle source je puise l'élévation."

Et le grand orateur complète sa pensée un peu plus loin:

"J'avoue qu'on a vu des hommes d'une âme excellente et d'une vertu supérieure, qui, sans le secours de l'art, par la seule disposition de leur nature presque divine, ont été par eux-mêmes, et justes et sages : j'ajoute même que, sans l'étude, un heureux naturel a plus souvent contribué à la gloire et à la vertu que l'étude sans la nature Je soutiens de plus que, si à un naturel excellent viennent se joindre l'étude et l'instruction, ceette alliance produit je ne sais quoi d'éclatant et de singulier... Quand nous ne pourrions ni atteindre les charmes, ni goûter par nous-mêmes les douceurs des lettres, nous ne devrions pas moins les admirer. dans les autres."

En d'autres termes, l'étude est un agréable délassement, la culture de l'esprit est un grand bienfait, que l'on doit rechercher pour soi-même et admirer chez les autres, le progrès intellectuel élève l'âme toute entière.

Invité à dire quelques mots, ce soir, je ne peux m'empêcher de vous faire l'application de ces paroles, Monsieur le directeur, et de proclamer, devant cet auditoire d'élite, l'incontestable valeur sociale d'une institution comme la vôtre.

De tous les arts, la musique est le plus social, si l'on veut bien me permettre cette expression. La musique nous rapproche les uns des autres, elle nous fait goûter davantage le bonheur de vivre en société; dès que plusieurs personnes sont réunies, que ce soit à l'église pour prier, dans une salle de concert pour s'instruire et se recréer, dans l'intimité pour rêver, pour se souvenir, pour sympathiser, pour se mieux comprendre, toujours il se fait spontanément de la musique. C'est un besoin auquel il faut satisfaire; toujours en effet nous y trouvons un profit immédiat et durable, parce que la musique accentue le sentiment présent et dispose l'âme aux impressions recherchées; la musique rend l'église plus pieuse et la cérémonie plus solennelle, elle ajoute à la gaieté d'une fête récréative, elle assure aux réunions intimes du foyer, un charme et une cordialité incomparables.

Mais s'il est vrai que, le chant et la musique instrumentale jaillissent comme de source de toutes les réunions, il faut noter également que le phénomène inverse se constate aussi souvent: quelle qu'elle soit, grave ou légère, gaie ou triste, toujours la musique exerce une attirance irrésistible et groupe facilement un auditoire.

Nous saisissons bien, n'est-il pas vrai, la puissance d'impression et de formation, dont dispose la musique, et le grand travail de pénétration qu'elle peut opérer, dans les couches les plus diverses de la société.

J'oserai prétendre que l'action sociale de la musique et des musiciens prend, chez nous, le caractère d'une nécessité nationale.Notre peuple aime sincèrement la musique, il s'y adonne avec d'autant plus de plaisir et de succès qu'il ne manque pas d'un certain goût musical et d'une facilité parfois remarquable. Cela ne suffit-il pas à démontrer combien est vaste et urgent, en ce pays, le problème de l'éducation musicale.

Honneur donc aux personnes courageuses qui veulent rendre à la société le grand service, de donner une sage direction à notre musique d'église, de mettre un peu plus de méthode et d'intelligence dans nos efforts de chaque jour, d'élever le niveau moral et intellectuel de notre peuple en développant le sens du beau et de la distinction.

M. Vanier démontre ensuite comment la Schola Cantorum de Montréal tire également sa valeur sociale de son organisatin même. Il rappelle le fonctionnement des Commissions d'études, du bureau d'édition et des Conférences dont parle le prospectus, et signale:

"Tout le bien qu'il faut attendre de ces moyens lorsqu'ils sont mis en action par des collaborateurs aussi distingués que compétents".

Il ne s'agit donc pas seulement d'un élan individuel et isolé, poursuit M. Vanier, mais d'un mouvement concerté, d'un effort préparé avec soin et destiné à se soutenir.

L'effort de chacun devient incomparablement plus efficace, lorsqu'il est appuyé sur les efforts des autres collaborateurs et lorsque, grâce au mouvement d'opinion déterminé par l'Ecole, cet effort peut se prolonger indéfiniment et avoir des répercussions insoupçonnées. C'est dans ce sens que Ferdinand Brunetière pouvait dire avec raison: "la valeur individuelle n'est rien, c'est le coefficient social qui est tout."

Déjà, l'opinion est favorable à la Schola, Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Montréal a béni l'entreprise, l'épiscopat l'a louée dans plusieurs lettres pleines de sympathies, S. G. Mgr. Forbes et les membres du clergé qui sont venus en grand nombre, ce soir, témoignent éloquemment, par leur présence, de l'intérêt qu'ils portent à cette Ecole de Musique sacrée. L'auditoire d'élite qui remplit cette vaste salle, en dépit de l'inclémence du temps, se répandra bientôt sur la ville entière et se fera partout l'écho de ce qui s'est dit ce soir.

Puisque la Schola Cantorum de Montréal est une oeuvre de formation, on ne s'étonnera pas de m'entendre affirmer qu'elle s'adresse plus particulièrement à la jeunesse.

Deux catégories de jeunes gens sont toutes désignées pour prendre contact avec l'institution naissante: les groupes de l'A. C. J. C., et les étudiants de l'université Laval.

Nos cercles d'études de la Jeunesse Catholique sont des groupements paroissiaux fondés expressément pour prêter main-forte à tous ceux qui ont une bonne idée à répandre ou un projet utile à réaliser. Nos camarades s'intéressent, déjà, à la musique d'église: dans plusieurs paroisses rurales, ils constituent à eux seuls presque tout le choeur de chant; par formation, ils sont tout disposés à devenir les propagandistes d'une réforme si hautement recommandée par l'Eglise, n'est-ce pas à eux qu'il convient de faire entendre l'enseignement nouveau?

D'autre part, plusieurs essaims de jeunes professionnels quittent l'université chaque année et se dispersent sur toute l'étendue du pays. Ne serait-il pas sage que la Schola Cantorum utilisât, à son bénéfice, un aussi précieux véhicule d'idées.—Nous savons qu'en dehors des grands centres, la musique n'est pas une carrière assez rémunératrice, pour permettre à un père de famille de s'y livrer, d'une manière exclusive; pour cette raison, le médecin ou le notaire cumule souvent l'exercice de sa profession et la fonction d'organiste ou de Maître de chapelle. Pourquoi alors ne pas inviter les étudiants à augmenter leurs connaissances musicales, et à se préparer spécialement aux fonctions importantes qu'ils rempliront, plus tard.

Il ne m'appartient pas d'insister davantage sur ce point. J'ai voulu y faire allusion pour démontrer seulement, combien il est vrai, que toutes les classes de la société ont droit de se réjouir, de la fondation de l'oeuvre inaugurée solennellement, ce soir.

Nous quitterons tous cette salle, profondément convaincus du haut mérite de la tâche entreprise par la Schola Cantorum de Montréal. Le relèvement du chant d'église ne doit laisser indifférent aucun de ceux, qui comprennent le rôle bienfaisant de la paroisse, dans un pays comme le nôtre, et qui restent sincèrement attachés aux traditions de foi, qui sont à la base de la société canadienne-française. Entourons les fondateurs de l'Ecole de nos efficaces sympathies, afin de hâter le jour, où l'opinion entière la proclamera, avec raison, d'utilité publique.
